

Chapitre 6 : Acteurs et usagers de l'eau

6.1 POPULATION

6.1.1 Démographie

D'après les données du recensement de la population du Canada de 2011, la ZGIE du Nord de la Gaspésie compte 30 073 habitants (tableau 6.1). Les membres de la communauté micmaque de Gespeg vivent principalement à Gaspé et Montréal. Cette communauté compte 649 membres (Gaudreault, 2009; Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, 2013).

De 2001 à 2006, le taux de croissance de la population, a été négatif (-3,4% ; tableau 6.1). Pour cette période, la majorité des municipalités a affiché une décroissance, à l'exception de Rivière-à-Claude (6,2%) et de Petite-Vallée (14,8%). Les municipalités de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine (-12,2%), de Cloridorme (-16,7%) et notamment de Murdochville (-30,7%) ont vécu la plus forte décroissance (Institut de la statistique du Québec, 2012a).

De 2006 à 2011, le taux de croissance de la population a été légèrement négatif (-0,5 % ; tableau 6.1). Pour cette période, la majorité des municipalités a accusé une décroissance, à l'exception de Sainte-Anne-des-Monts (2,4 %) et de Gaspé (2,2 %). Les municipalités de Rivière-à-Claude (-24,0 %) et de Petite-Vallée (-28,2 %) ont présenté la plus forte décroissance (Institut de la statistique du Québec, 2012a).

En 10 ans, de 2001 à 2011, les municipalités ont perdu de 8 à 20 % de leur population, à l'exception de Sainte-Anne-des-Monts et de Gaspé, où la population s'est accrue légèrement avec des taux de croissance respectifs de 1,4 % et de 1,5 % (tableau 6.1). La ville de Murdochville a vécu la plus importante décroissance durant cette période (-34,8 %).

En 2011, 67 % des gens (20 205 personnes) habitant dans la ZGIE étaient en âge de travailler, c'est-à-dire qu'ils avaient entre 15 et 64 ans. Les groupes d'âges comprenant le plus de personnes étaient ceux de 45 à 54 ans (5 455 personnes) et de 55 à 64 ans (5 655 personnes) (tableau 6.2 et 6.3). L'âge médian se situait entre 44,4 ans (TNO de Mont-Albert) et 58,6 ans (Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine).

Tableau 6.1 Dynamique de population

Municipalité et territoires non organisés (TNO) ¹	Population 2001 ²	Population 2006 ²	Population 2011 ³	Taux de croissance 2001-2006 (%)	Taux de croissance 2006-2011 ³ (%)	Taux de croissance 2001-2011 (%)
Cap-Chat	2 913	2 777	2 623	-4,7	-5,5	-10,0
Sainte-Anne-des-Monts	6 835	6 772	6 933	-0,9	2,4	1,4
La Martre	266	253	245	-4,9	-3,2	-7,9
Marsoui	373	341	309	-8,6	-9,4	-17,2
Rivière-à-Claude	161	171	130	6,2	-24,0	-19,2
Mont-Saint-Pierre	239	230	192	-3,8	-16,5	-19,7
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	1 288	1 194	1 118	-7,3	-6,4	-13,2
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	425	373	334	-12,2	-10,5	-21,4
Grande-Vallée	1 309	1 230	1 137	-6,0	-7,6	-13,1
Petite-Vallée	216	248	178	14,8	-28,2	-17,6
Cloridorme	917	764	743	-16,7	-2,7	-19,0
Gaspé	14 932	14 834	15 163	-0,7	2,2	1,5
Murdochville	1 171	812	764	-30,7	-5,9	-34,8
Mont-Albert (TNO)	222	218	204	-1,8	-6,4	-8,1
ZGIE	31 267	30 217	30 073	-3,4	-0,5	-3,8

¹ La portion des Méchins (2,5 %) dans la ZGIE n'est pas habitée (tableaux 1.4, section 1.2). Les données sur les populations des villages et des hameaux de la portion de Percé (0,6 %) dans la ZGIE n'ont pu être obtenues (tableau 1.4, section 1.2). Le TNO Rivière-Bonjour est habité (10 habitants), mais sa population habiterait à l'extérieur de la ZGIE, hors de la réserve de Matane.

² Données du Recensement de la population de 2006 du Canada (Statistique Canada, 2010c).

³ Données du Recensement de la population de 2011 du Canada (Statistique Canada, 2012b).

Tableau 6.2 Répartition de la population (2011), selon trois groupes d'âge

Municipalité et territoire non organisé (TNO)	Nombre de personnes par groupe d'âge ¹					
	0-14 ans		15-64 ans ²		65 ans et plus	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Cap-Chat	300	11	1 655	63	665	25
Sainte-Anne-des-Monts	890	13	4 660	67	1 380	20
La Martre	30	12	170	69	45	18
Marsoui	25	8	215	70	65	21
Rivière-à-Claude	5	4	85	65	40	31
Mont-Saint-Pierre	15	9	110	57	65	35
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	140	12	745	67	235	21
Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	20	6	205	61	105	31
Grande-Vallée	125	11	795	70	220	19
Petite-Vallée	20	11	115	65	45	25
Cloridorme	50	7	490	66	210	28
Gaspé	2 030	13	10 325	68	2 800	18
Murdochville	130	17	480	63	160	21
TNO Mont-Albert	20	10	155	76	30	15
ZGIE	3 800	13	20 205	67	6 065	20

Source : Statistique Canada (2012b)

¹ Les données sont arrondies à un multiple de cinq de façon aléatoire afin de réduire les risques de divulgation de l'identité des répondants. Il se peut donc que la somme des groupes d'âge pour une municipalité ne corresponde pas à la population présentée au tableau 6.1, section 6.1.1. (Statistique Canada (2012c).

² Population en âge de travailler.

Tableau 6.3 Répartition de la population (2011), selon neuf groupes d'âge

Municipalité et territoire non organisé (TNO)	Nombre de personnes par groupes d'âge ¹ (% de la population du territoire)									Âge médian ²
	0-14 ans	15-24 ans	25-34 ans	35-44 ans	45-54 ans	55-64 ans	65-79 ans	80-99 ans	100 ans et plus	
Cap-Chat	300 (11)	215 (8)	215 (8)	225 (9)	410 (16)	585 (22)	475 (18)	190 (7)	0	53,7
Sainte-Anne-des-Monts	890 (13)	675 (10)	685 (10)	755 (11)	1 245 (18)	1 310 (19)	1 035 (15)	345 (5)	0	49,1
La Martre	30 (12)	10 (4)	25 (10)	20 (8)	45 (18)	60 (24)	35 (14)	10 (4)	0	50,2
Marsoui	30 (10)	25 (8)	30 (10)	30 (10)	40 (13)	90 (29)	45 (15)	25 (8)	0	55,2
Rivière-à-Claude	5 (4)	5 (4)	5 (4)	10 (8)	30 (23)	30 (23)	30 (23)	10 (8)	0	58,5
Mont-Saint-Pierre	15 (8)	10 (5)	10 (5)	15 (8)	30 (16)	40 (21)	50 (26)	15 (8)	0	58,2
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	140 (13)	110 (10)	95 (8)	125 (11)	180 (16)	235 (21)	175 (16)	55 (5)	0	50,8
Sainte-Madeleine-de-la- Rivière-Madeleine	20 (6)	15 (4)	10 (3)	35 (10)	65 (19)	85 (25)	80 (24)	30 (9)	0	58,6
Grande-Vallée	120 (11)	110 (10)	75 (7)	110 (10)	235 (21)	260 (23)	165 (15)	55 (5)	0	52,1
Petite-Vallée	20 (11)	10 (6)	5 (3)	15 (8)	40 (22)	50 (28)	30 (17)	10 (6)	0	56,0
Cloridorme	50 (7)	65 (9)	45 (6)	55 (7)	160 (22)	160 (22)	155 (21)	50 (7)	0	55,0
Gaspé	2 030 (13)	1 615 (11)	1 635 (11)	1 685 (11)	2 825 (17)	2 565 (17)	2 055 (14)	745 (5)	0	47,5
Murdochville	130 (17)	50 (7)	85 (11)	85 (11)	120 (16)	140 (18)	130 (17)	25 (3)	0	48,8
TNO Mont-Albert	20 (10)	25 (12)	25 (12)	35 (17)	30 (15)	45 (22)	15 (7)	15 (7)	0	44,4
ZGIE	3 800 (13)	2 940 (10)	2 945 (10)	3 200 (11)	5 455 (18)	5 655 (19)	4 475 (15)	1 580 (5)	0	s. o.

¹ Les données sont arrondies à un multiple de cinq selon un algorithme d'arrondissement aléatoire afin de réduire les risques de divulgation de l'identité des répondants. Il se peut donc que la somme des groupes d'âge pour une municipalité ne corresponde pas à la population du tableau 6.1, section 6.1.1. (Statistique Canada, 2012c).

² L'âge médian est l'âge « x » tel qu'il divise une population en deux groupes d'effectifs égaux, l'un composé uniquement des individus d'âge supérieur à « x », et l'autre, des individus d'âge inférieur à « x » (Statistique Canada, 2012a).

6.1.2 Densité de population

En 2011, près de 73 % de la population se concentrait dans deux centres urbains, soit Sainte-Anne-des-Monts (6 933 habitants) et Gaspé (15 163 habitants) (tableau 6.4, annexe A). Trois autres municipalités se démarquaient : Cap-Chat (2 623 habitants), Saint-Maxime-du-Mont-Louis (1 118 habitants) et Grande-Vallée (1 137 habitants). Toutes les autres municipalités comptaient moins de 800 habitants, Rivière-à-Claude ayant une population de seulement 130 habitants. La population du TNO de Mont-Albert (204 habitants) était concentrée dans le village de Cap-Seize.

Les plus fortes concentrations de population étaient observées dans les municipalités de Cap-Chat (12,7 habitants/km²), de Sainte-Anne-des-Monts (20,6 habitants/km²), de Gaspé (11,3 habitants/km²) et Murdochville (12,0 habitants/km²). La plus petite densité de population était attribuée à la municipalité de Rivière-à-Claude (0,9 habitant/km²), en excluant le TNO Mont-Albert (tableau 6.4).

Tableau 6.4 Densité de population (2011)

Municipalité et territoire non organisé ¹ (TNO)	Superficie totale ² (km ²)	Population	Proportion de la population totale ³ (%)	Densité de population (habitants/km ²)
Cap-Chat	207,4	2 623	8,7	12,7
Sainte-Anne-des-Monts	336,4	6 933	23,0	20,6
La Martre	177,6	245	0,8	1,4
Marsoui	177,1	309	1,0	1,8
Rivière-à-Claude	153,7	130	0,4	0,9
Mont-Saint-Pierre	51,5	192	0,6	3,7
Saint-Maxime-du-Mont-Louis	229,5	1 118	3,7	4,9
Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine	262,2	334	1,1	1,3
Grande-Vallée	142,0	1 137	3,8	8,0
Petite-Vallée	40,8	178	0,6	4,4
Cloridorme	160,6	743	2,5	4,6
Gaspé	1 343,4	15 163	50,4	11,3
Murdochville	63,8	764	2,5	12,0
TNO Mont-Albert	3 457,1	204	0,7	0,06

Sources : MRNF (2010h); Statistique Canada (2012b)

¹ La portion des Méchins (2,5 %) dans la ZGIE n'est pas habitée (tableaux 1.4, section 1.2). Les données sur les populations des villages et des hameaux de la portion de Percé (0,6 %) dans la ZGIE n'ont pu être obtenues (tableau 1.4, section 1.2). Le TNO de Rivière-Bonjour est habité (10 habitants), mais sa population habiterait à l'extérieur de la ZGIE, hors de la réserve de Matane.

² Superficie totale de la municipalité ou du territoire non organisé (et non la superficie comprise dans la ZGIE)

³ La population totale de la ZGIE est de 30 073 habitants.

6.1.3 Densité d'occupation du sol

La ZGIE du Nord de la Gaspésie est caractérisée par plusieurs petits noyaux de population distribués le long du littoral, principalement dans la partie aval des rivières. Les bâtiments résidentiels sont généralement de type unifamilial et dominent le paysage nord-gaspésien. Dans les villages et les villes, il existe des immeubles locatifs, mais ils demeurent peu nombreux et sont de tailles modestes (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2003; MRC de La Haute-Gaspésie, 2004). Mis à part les centres commerciaux des villes de Sainte-Anne-des-Monts et de Gaspé, il n'y a pas de forte concentration commerciale. Les bâtiments commerciaux sont établis ponctuellement dans les centres villageois, le long de la route 132 (MRC de La Côte-de-Gaspé, 2003; MRC de La Haute-Gaspésie, 2004). Les industries sont surtout installées dans les parcs industriels ou les zones industrielles des municipalités (section 4.5.3).

6.1.4 Santé publique

Selon l'Agence de la santé et des services sociaux (ASSS) de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, les déclarations d'infections attribuables à une contamination de l'eau de consommation ou de baignade sont rares dans la région et constituent des cas isolés (ASSS, 2009). Un risque potentiel de contamination bactériologique est cependant réel pour les résidences équipées d'un puits et d'une installation septique. Ce risque est particulièrement élevé lors d'inondations et de crues printanières. Le mauvais état de l'installation septique et les conditions géologiques défavorables (dépôts meubles assurant le traitement naturel des eaux usées sont de faible épaisseur) augmentent le risque de contamination bactériologique des puits individuels et des eaux souterraines (MDDEP, 2000b; Côté et al. 2008).

Outre le réseau de distribution d'eau potable de la municipalité de La Martre (section 5.2.1), d'autres avis d'ébullition et de non-consommation d'eau sont en vigueur sur le territoire (tableau 6.5). Ces avis concernent des établissements, tous situés dans la ville de Gaspé.

Tableau 6.5 Avis d'ébullition ou de non-consommation

Endroit	Municipalité	Type d'avis	En vigueur depuis
École Saint-Joseph-Alban	Gaspé	Ébullition ¹	2009-05-08
Wakeham Adult Education Center	Gaspé	Non-consommation ²	2011-10-26
Motel Gaspé	Gaspé	Non-consommation ²	2011-09-09

Source : MDDEP (2012b)

¹ Avis diffusé afin d'informer la population visée que l'eau ne doit pas être consommée à moins d'avoir été bouillie pendant au moins une minute.

² Avis diffusé par le responsable d'un réseau d'aqueduc afin d'informer la population visée que l'eau ne doit pas être consommée.

Le *Guide de consommation du poisson de pêche sportive en eau douce* fait des recommandations sur le nombre de repas de poissons pouvant être pris, pour des sites de pêche. Ces recommandations sont établies en considérant les effets toxiques possibles des contaminants présents dans la chair des poissons. Dans la ZGIE du Nord de la Gaspésie, deux sites de pêche sont identifiés (tableau 6.6).

Tableau 6.6 Recommandations pour la consommation du poisson de pêche sportive en eau douce

Site de pêche	Espèce	Taille (cm)	Teneur en mercure (mg/kg)	Consommation recommandée (repas/mois) ¹
Bassin versant Dartmouth				
Lac Blanchet	Ombre de fontaine	15 à 30	0,04	8
Bassin versant York				
Lac Édouard	Ombre de fontaine	15 à 30	0,08	8

Source : MDDEP (2002e)

¹ Un repas équivaut à une portion de 230 g de poisson (8 onces avant la cuisson).

6.2 STRUCTURE ÉCONOMIQUE

Certaines des données sur la structure économique ne sont disponibles que par MRC ou par région administrative. Seules les données des MRC de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé, couvrant près de 90 % de la ZGIE, sont utilisées.

Le taux d'emploi en 2006 pour les MRC de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé était de 38,3 % et de 46,9 % respectivement. Pour la région administrative, ce taux était de 48,3 % en 2011. En 2010, 54,7 % des gens de 25 à 64 ans de la MRC de La Haute-Gaspésie avaient un travail, alors que cette proportion atteignait 67,9 % dans la MRC de La Côte-de-Gaspé. Pour la région, le taux de chômage est passé de 17,6 % en 2006 à 12,4 % en 2011 (tableau 6.7).

Tableau 6.7 Indicateurs du marché du travail

Indicateur	MRC de La Haute-Gaspésie (2006)	MRC de La Côte-de-Gaspé (2006)	Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (2006) ¹	Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine (2011) ²
Taux d'activité ³	47,5 %	56,3 %	53,5 %	55,2 %
Taux de chômage ⁴	19,1 %	16,8 %	17,6 %	12,4 %
Taux d'emploi ⁵	38,3 %	46,9 %	44,1 %	48,3 %
Taux de travailleurs de 25-64 ans ⁶ (2010)	54,7 %	67,9 %	s. o.	s. o.

¹ Données du Recensement de la population de 2006 du Canada (Emploi-Québec, 2010a et 2010b).

² Données provenant de l'Institut de la statistique du Québec (Institut de la statistique du Québec, 2012b).

³ Proportion de la population active (occupée ou en chômage) de 15 ans et plus, par rapport à la population totale de 15 ans et plus (Statistique Canada, 2010b). Pour les MRC, données du Recensement de la population de 2006 du Canada, extraites par Emploi-Québec (Emploi-Québec, 2010a et 2010b).

⁴ Proportion de chômeurs par rapport à la population active (occupée ou en chômage) (Statistique Canada, 2010b). Pour les MRC, données du Recensement de la population de 2006 du Canada, extraites par Emploi-Québec (Emploi-Québec, 2010a et 2010b).

⁵ Proportion de personnes occupées par rapport à la population de 15 ans et plus (Statistique Canada, 2010b). Pour les MRC, données du Recensement de la population de 2006 du Canada, extraites par Emploi-Québec (Emploi-Québec, 2010a et 2010b).

⁶ Rapport entre le nombre de particuliers de 25 à 64 ans ayant un revenu d'emploi ou d'entreprise comme principale source de revenus et la population totale de 25 à 64 ans. Données pour 2010 (Institut de la statistique du Québec, 2011).

La répartition des emplois par secteur économique des MRC de La Haute-Gaspésie et de La Côte-de-Gaspé, pour l'année 2006, est présentée au tableau 6.8. La répartition des emplois dans le secteur tertiaire est illustrée à la figure 6.1. En 2006, l'économie de la ZGIE était dominée par le secteur tertiaire (86 %), particulièrement par les entreprises de vente et de services représentant 30 % des emplois du secteur tertiaire. En second lieu venait le domaine des métiers, du transport et de la machinerie (19 %). Les autres domaines d'importance du secteur tertiaire étaient les affaires, les finances et l'administration (16 %) ainsi que les sciences sociales, l'enseignement, l'administration publique et la religion (12 %). Bien que le secteur tertiaire ait été dominant en nombre d'emplois, l'économie de la ZGIE du Nord de la Gaspésie reposait aussi sur la mise en valeur des ressources naturelles (exploitation) et le tourisme (MRNF, 2006b).

Tableau 6.8 Répartition des emplois par secteur économique (2006)

Secteur économique	MRC de La Haute-Gaspésie		MRC de La Côte-de-Gaspé		Total des deux MRC		Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	
	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%	Nbr	%
Primaire ¹	340	7	550	7	890	7	4 040	10
Secondaire ²	400	8	535	6	935	7	2 915	7
Tertiaire ³	4 055	85	7 240	87	11 295	86	34 800	83
Total	4 795	---	8 325	---	13 120	---	41 755	

¹ Industries en lien avec la récolte et l'exploitation des ressources (pêche, agriculture, coupe forestière, etc.) (Gouvernement du Québec, 2007).

² Industries de transformation des matières premières (usines de transformation du bois, construction, services d'utilité publique, etc.) (Gouvernement du Québec, 2007).

³ Industries de services (commerces, administration, transport, enseignement, etc.) (Gouvernement du Québec, 2007; Emploi-Québec, 2010a et 2010b).

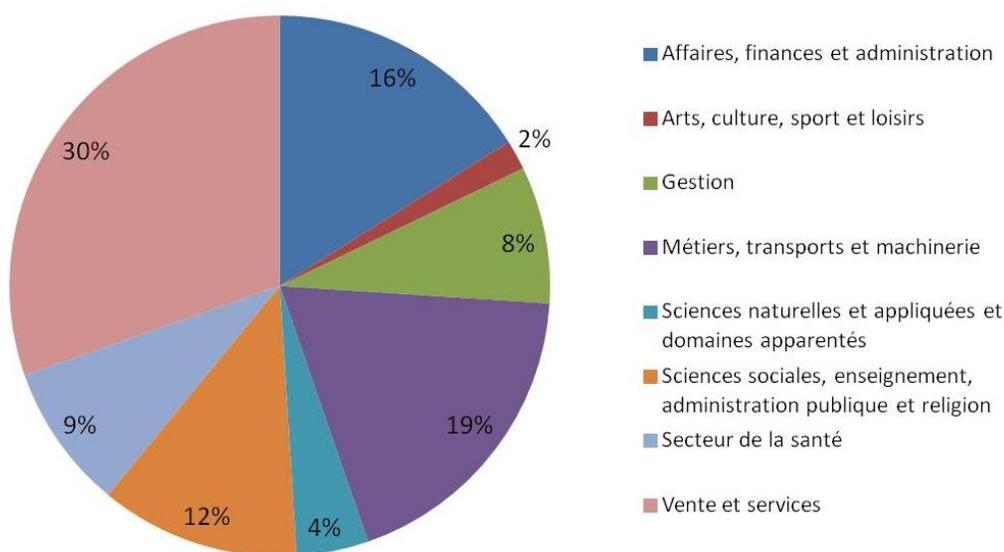


Figure 6.1 Répartition des emplois dans le secteur tertiaire en 2006 (Sources : Emploi-Québec (2010a et 2010b))

6.3 ACTEURS DE L'EAU DU TERRITOIRE

Les acteurs de l'eau sont des individus, des groupes de personnes ou des organisations ayant un intérêt envers la gestion intégrée des ressources en eau ou un impact sur celle-ci. Ils peuvent avoir

une influence sur sa réussite, ou encore, pouvoir y contribuer par les moyens ou les ressources dont ils disposent ou les actions qu'ils pourraient réaliser (Gangbazo, 2011).

La participation d'intervenants de divers secteurs d'activités est indispensable à la mise en œuvre de la gestion intégrée de l'eau par bassin versant (GIEBV) au Québec. Ces intervenants sont « les acteurs ou usagers de l'eau » et ils proviennent des secteurs d'activités suivants :

Secteur municipal : Élus et employés des municipalités et MRC ;

Communautés autochtones ;

Secteur économique :

- Agricole (producteurs, agronomes, pisciculteurs, etc.),
- Énergétique (centrales thermiques, gestionnaires de barrages hydroélectriques, distribution électrique, etc.),
- Industriel (pâtes et papiers, embouteilleurs d'eau, entreprises agroalimentaires, industries chimiques, etc.),
- Forestier (producteurs, compagnies forestières, ingénieurs, groupements forestiers, etc.),
- Tourisme : association touristique, pourvoiries, golfs, centres de ski, campings,
- Chambres de commerces ;

Secteur Communautaire et institutionnels :

- Groupes environnementaux,
- Associations de riverains,
- Regroupements de citoyens,
- Secteur récréotouristique (associations de chasseurs et pêcheurs sportifs, clubs de quad et de motoneige, etc.),
- Établissements de santé,
- Écoles, cégeps, universités et centres de recherche.

Les acteurs de l'eau composant la table de concertation du Conseil de l'eau du Nord de la Gaspésie sont présentés au tableau 6.9. Leur mission générale, leurs mandats et leurs objectifs sont décrits afin de préciser leur contribution possible à la gestion intégrée de l'eau par bassin versant.

Tableau 6.9 Acteurs de l'eau de la table de concertation du CENG

Acteurs de l'eau	Activité
Première nation	
Nation micmaque (1 siège) <ul style="list-style-type: none"> - Secrétariat Mig'mawei Mawiomi - Conseil de la nation Micmac de Gespeg - Conseil de bande des Micmacs de Gesgapegiag 	----

Acteurs de l'eau	Activité
Secteur municipal	
MRC de La Haute-Gaspésie (2 sièges)	---
MRC de La Côte-de-Gaspé (2 sièges)	
MRC de La Matanie (1 siège)	
Secteur économique	
Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec (1 siège) - Société de gestion de la rivière Cap-Chat , Destination Chic-Chocs, Société de gestion de la rivière Madeleine et Société de gestion des rivières de Gaspé inc.	Pêche (saumon)
Regroupement des gestionnaires de zecs de la Gaspésie (1 siège) - Société de gestion de la rivière Cap-Chat (ZEC Faune) - Association de Chasse et Pêche de Gaspé inc. (ZEC Baillargeon)	Chasse et pêche
Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie (1 siège) - Groupement Forestier Coopératif Shick Shock inc. - Les Entreprises agricoles et forestières de la Péninsule inc. - Entreprises Agricoles et Forestières de Percé inc.	Forêt privée
Industriels forestiers (1 siège) - Groupe Lebel - Groupe de Scieries G.D.S. inc. - Produits forestiers Temrex (UAF 122-55)	Industrie forestière publique
Fédération de l'Union des producteurs agricoles de la Gaspésie-Les-Îles (1 siège) - Syndicat local de l'UPA Haute-Gaspésie - Syndicat local de l'UPA Côte-de-Gaspé - Syndicat des producteurs de pommes de terre - Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons - Syndicat des producteurs bovins - Syndicat des producteurs de lait - Association agriculture biologique Gaspésie - Syndicat de la relève agricole de la Gaspésie	Agriculture / Agroforesterie
Secteur communautaire	
Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (1 siège) + associations locales	Chasse et pêche
Conseil régional de l'environnement de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine (1 siège)	Environnement
Organisations locales de gestion intégrée par bassin versant (1 siège)	Gestion de l'eau par bassin versant
Institutions d'enseignements (1 siège) - Commission scolaire des Chic-Chocs - Cégep de la Gaspésie et des Îles	Éducation (sensibilisation)
Organisation de récréotourisme : Association régionale quad de la Gaspésie (1 siège)	Sports, loisirs et plein air
Organisation de gestion intégrée du Saint-Laurent : ZIP Baie-des-Chaleurs (1 siège)	Gestion intégrée du Saint-Laurent
Citoyens (2 sièges) - Citoyen de la MRC de La Haute-Gaspésie - Citoyen de la MRC de La Côte-de-Gaspé	---

Acteurs de l'eau	Activité
Secteur gouvernemental	
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (1 siège)	----
Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (1 siège) – ajout	----
Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (1 siège)	
Ministère de la Sécurité publique (1 siège)	----
Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (1 siège)	----
Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (1 siège)	----
Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (1 siège)	----
Société des établissements de plein air du Québec (1 siège)	
- Réserves fauniques des Chic-Chocs et de Matane	----
- Parc national de la Gaspésie	
Parcs Canada (1 siège)	
- Parc national du Canada Forillon	----

6.3.1 Première nation

La communauté mi'gmaq de la ZGIE du Nord de la Gaspésie est, depuis 2000, représentée par une organisation politique et administrative, le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi, regroupant les trois communautés mi'gmaqs gaspésiennes, soit Gespeg, Gesgapegiag et Listuguj. Le Secrétariat planifie la prestation de services communs, établit des partenariats avec les non autochtones, notamment dans les secteurs de la pêche et de la foresterie, et prépare la négociation des revendications territoriales globales de la nation. Les membres de la bande de Gespeg sont également représentés par le Conseil de la Nation Micmac de Gespeg, qui administre les affaires internes et les revendications propres à la bande (CRNT, 2009a).

La communauté mi'gmaq de Gespeg est une utilisatrice des rivières et du territoire de la ZGIE, pour la pêche, la chasse, la foresterie et le piégeage. Son mode de vie et son économie traditionnelle dépendent directement de l'eau qui lui fournit transport, nourriture, moyens de subsistance et valeurs culturelles et spirituelles. En ce sens, les changements climatiques, l'utilisation non-responsable de l'eau, la raréfaction de l'eau et sa dégradation affectent aussi la tradition et la culture autochtones. Le respect de l'eau et de toute ses formes de vie s'avère un paradigme central des coutumes sociales, des valeurs, des croyances spirituelles et des pratiques de subsistance des mi'gmaqs. (Commentaires du Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi, 2105 lors de la révision du PDE préliminaire) Depuis 1999, cette communauté est engagée dans des négociations concernant son autonomie gouvernementale avec les gouvernements du Québec et du Canada. (Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi, 2007).

6.3.2 Secteur municipal

Municipalités régionales de comté (MRC)

Les MRC constituent une entité administrative regroupant les municipalités d'un même territoire d'appartenance. Elles doivent veiller à l'aménagement de leur territoire en élaborant un schéma d'aménagement et de développement (SAD). Elles doivent de plus établir un plan de gestion des matières résiduelles. L'administration des territoires non organisés (TNO) est une autre de leurs responsabilités, de même que l'élaboration des règlements d'urbanisme pour ces territoires. Les MRC sont aussi tenues de s'occuper des cours d'eau à débit régulier ou intermittent. Les MRC identifient les zones où des contraintes à l'occupation du sol sont présentes, soit pour des raisons de santé, de sécurité, de bien-être public ou pour la protection environnementale des milieux hydriques et humides. De plus, elles sont mandatées pour veiller à ce que les règlements d'urbanisme des municipalités soient conformes au schéma d'aménagement et de développement (MAMROT, 2010b). Il est question des MRC et des territoires non organisés de la ZGIE à la section 1.2.

Municipalités

Les municipalités peuvent intervenir dans plusieurs domaines, dont l'aménagement et l'urbanisme, l'approvisionnement en eau potable, les axes routiers municipaux, la récupération des matières résiduelles, ainsi que l'évacuation et le traitement des eaux usées. Elles doivent aussi s'assurer que leur territoire est assujéti à un plan d'urbanisme et ses règlements. Les municipalités peuvent adopter des règlements sur l'environnement, la salubrité, la sécurité et les nuisances. Elles se doivent d'assurer l'application du *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées*. Pour ce faire, elles peuvent réglementer la fréquence de la vidange des fosses septiques (MAMROT, 2010b). Les municipalités de la ZGIE du Nord de la Gaspésie sont listées au tableau 1.4 (section 1.2).

6.3.3 Secteur économique

Fédération des gestionnaires de rivières à saumon du Québec (FGRSQ)

La FGRSQ, un organisme à but non lucratif, représente les organismes gestionnaires de rivières à saumon du territoire québécois. Elle soutient ses membres dans la gestion, l'exploitation et la conservation des rivières à saumon en respect des valeurs du développement durable. Elle soutient l'acquisition de connaissances et d'habiletés, notamment en matière de commercialisation des rivières à saumon, d'informatisation, de système de gestion et de commerce électronique, de protection et de mise en valeur. De plus, elle représente ses membres auprès des instances gouvernementales, municipales, ou auprès d'autres organismes (FGRSQ, 2011). Quatre gestionnaires de rivières à saumon, soit la Société de gestion de la rivière Cap-Chat, la Société de gestion de la rivière Madeleine, la Société de gestion des rivières de Gaspé inc. et Destination Chic-Chocs inc., sont présents dans la

ZGIE du Nord de la Gaspésie (FGRSQ, 2007; Florent Garnerot, communication personnelle, janvier 2012).

[Regroupement des gestionnaires de zecs de la Gaspésie](#)

Le regroupement régional des zecs de la Gaspésie a été créé afin de faciliter les échanges entre les gestionnaires de zecs et permettre la résolution de problèmes communs. Pour les intervenants régionaux, le regroupement permet des échanges avec un interlocuteur unique présentant des positions unifiées (FQGZ, s.d.). Les quatre zecs de la ZGIE du Nord de la Gaspésie, soit la Société de gestion de la rivière Cap-Chat, la Société de gestion de la rivière Madeleine, la Société de gestion des rivières de Gaspé inc. et l'Association de Chasse et Pêche de Gaspé inc., sont représentées par ce regroupement.

Les zecs, organismes à but non lucratif, sont gérées par un conseil d'administration et formées de bénévoles. Mandatées par le MFFP, elles planifient, organisent, dirigent et contrôlent l'exploitation, la conservation et l'aménagement de la faune de la zec. Dans le cas des zecs de pêche au saumon, leur mandat est orienté principalement sur les ressources halieutiques des rivières et des lacs. Donc, en partenariat avec les gestionnaires de rivières à saumon, elles assurent la pérennité et la santé du saumon sur leur territoire respectif (FQGZ, s.d.).

[Fédération des groupements forestiers de la Gaspésie \(FGF Gaspésie\)](#)

La FGF Gaspésie, un organisme à but non lucratif, représente les intérêts des cinq groupements forestiers de la Gaspésie. Elle s'est donnée comme mandat de trouver des projets rassembleurs pour l'ensemble de ses membres et propriétaires afin de revitaliser leur organisation et consolider leur mission. Elle monte, présente et défend des dossiers communs à ses membres. Elle fait également de l'animation, de la formation, de la vulgarisation et agit en tant que référence dans le domaine forestier gaspésien (FGF Gaspésie, 2004).

Les groupements forestiers membres de la FGF Gaspésie voient à l'aménagement des ressources forestières en forêt privée, dans un contexte de développement durable, tout en contribuant au développement socioéconomique régional par la création d'emplois et de richesses (FGF Gaspésie, 2004). Trois groupements forestiers, soit le Groupement Forestier Coopératif Shick Shock inc., Les Entreprises agricoles et forestières de la Péninsule inc. et les Entreprises Agricoles et Forestières de Percé inc., interviennent dans la ZGIE du Nord de la Gaspésie.

[Industriels forestiers](#)

L'industrie forestière est la principale utilisatrice des forêts gaspésiennes. Pour alimenter leurs usines en matière ligneuse provenant de la forêt publique, les industriels disposent de garanties d'approvisionnement (GA) accordées par le MFFP. Ces GA déterminent les volumes annuels de bois

prélevables ainsi que les unités d'aménagement dans lesquels les industriels sont autorisés à les récolter.

Pour chaque année d'exploitation, les interventions forestières au sein d'une UA sont basées sur la Programmation annuelle des activités d'aménagement forestier (PRAN) qui présente les secteurs d'intervention prévus. La PRAN est la responsabilité des industriels, mais celle-ci est élaborée en fonction d'un plan d'aménagement forestier intégré – opérationnel (PAFI-O) réalisé par le MFFP

Les bénéficiaires d'un permis d'intervention forestière sur les terres publiques sont tenus de se conformer au *Règlement sur les normes d'intervention dans les forêts du domaine de l'État* (RNI) lors de la réalisation de leurs travaux. Ce règlement vise, entre autres, à protéger les ressources du milieu forestier (eau, faune, matière ligneuse, sol). Plus de la moitié des 150 normes d'intervention forestière contenues dans le RNI sont directement ou indirectement liées au milieu aquatique. Les chemins, les méthodes de construction des ponceaux et les types de traitements sylvicoles appliqués sont aussi règlementés par le RNI (MRN, 2013c). Dans le contexte de l'implantation du nouveau régime forestier entré en vigueur en 2013, le RNI devrait être remplacé par le *Règlement sur l'aménagement durable des forêts* (RADF) à compter du 1^{er} avril 2017 (MRN, 2013a).

Quatorze industriels forestiers bénéficient de GA (tableau 4.11) et quatre usines de sciages (tableau 4.16) sont présentes dans la ZGIE. Deux usines (Grande-Vallée et Marsoui) sont propriétés du Groupe GDS, alors que le Groupe Lebel et Damabois possèdent chacune une scierie à Cap-Chat.

[Fédération de l'union des producteurs agricoles de la Gaspésie-Les-Îles \(UPAGÎM\)](#)

L'Union des producteurs agricoles (UPA) est composée de fédérations régionales, de syndicats de base, de syndicats spécialisés et de groupes spécialisés. Les syndicats de base sont regroupés par région, dans une fédération régionale. Dans le cas de la Gaspésie, il s'agit de la Fédération de l'UPA de la Gaspésie-Les-Îles. La fédération régionale est une ressource en matière de services-conseils et de soutien à l'organisation des activités des producteurs agricoles. Elle offre un support technique et professionnel dans divers domaines comme en aménagement du territoire et en environnement (UPA Québec, 2010a; UPA Gaspésie-Les-Îles, 2013).

Le syndicat de base fait diverses représentations. Il s'occupe de l'organisation de la profession, de la formation et de l'information des membres, de la coordination des organismes affiliés et de la défense des dossiers touchant l'ensemble des producteurs agricoles. Deux syndicats de base, soit le Syndicat local de La Haute-Gaspésie et le Syndicat local de Côte-De-Gaspé, sont présents dans la ZGIE du Nord de la Gaspésie (UPA Québec, 2010a; UPA Gaspésie-Les-Îles, 2013).

Des syndicats spécialisés sont aussi réunis par la fédération régionale. Six syndicats spécialisés sont présents en Gaspésie : le Syndicat des producteurs de pommes de terre, le Syndicat des producteurs d'agneaux et moutons, le Syndicat des producteurs bovins, le Syndicat des producteurs de lait,

l'Association Agriculture Biologique Gaspésie et le Syndicat de la Relève Agricole de la Gaspésie. Ceux-ci regroupent les producteurs agricoles selon leur type de production. À l'échelle provinciale, les syndicats spécialisés, réunis en groupes spécialisés, travaillent à l'organisation d'une mise en marché mieux ordonnée et au développement de la production (UPA Québec, 2010b; UPA Gaspésie-Les-Îles, 2013).

6.3.4 Secteur communautaire

Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs (FédéCP) – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine

La FédéCP, un organisme à but non lucratif, contribue à la gestion, au développement et à la pérennité de la chasse et de la pêche comme activité traditionnelle, patrimoniale et sportive, et ce, dans le respect de la faune et de ses habitats. L'éducation, la défense des droits des chasseurs et des pêcheurs, ainsi que la préservation des habitats fauniques sont ses trois principaux champs d'intervention. Notamment, elle collabore avec les autorités publiques pour mettre en œuvre des programmes de protection de l'environnement, de conservation et d'aménagement des habitats fauniques et floristiques, tout en assurant une qualité de vie à la population québécoise. Aussi, la FédéCP soutient l'application de la législation pour la protection de l'environnement, de la faune et de la flore. La FédéCP regroupe les associations locales de chasseurs et de pêcheurs. Elle veille à les représenter aux tables régionales fauniques et autres regroupements régionaux (Fedecp, 2012b et 2012c).

Les associations locales interagissent avec le milieu et communiquent directement avec les adeptes de chasse et de pêche et l'ensemble des citoyens de leur communauté. Elles exécutent concrètement les projets élaborés à une échelle locale, régionale ou provinciale, dans le but d'assurer la pérennité de la chasse et de la pêche. Onze associations de chasseurs et de pêcheurs sont présentes dans la ZGIE du Nord de la Gaspésie :

- Association chasse et pêche de Tourelle ;
- Association chasse et pêche de Saint-Maxime-du-Mont-Louis ;
- Association chasse et pêche de Grande-Vallée ;
- Le club sportif de Petite-Vallée ;
- Association chasse et pêche de Cloridorme ;
- Association chasse et pêche Saint-Maurice d'Échourie ;
- Association chasse et pêche de Gaspé inc. ;
- Les flèches au vent du Grand Gaspé ;
- Association chasse et pêche de Murdochville inc. ;
- Aventure Appalaches inc. ;
- Destination Chic-Chocs inc. (Fedecp, 2012a et 2012b).

[Conseil régional de l'environnement Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine \(CREGÎM\)](#)

Le CREGÎM, un organisme à but non lucratif, est voué à la protection de l'environnement. Il a le mandat de promouvoir le développement durable et la protection de l'environnement. Le développement durable, l'énergie, les ressources naturelles, la gestion des matières résiduelles et les changements climatiques sont les cinq axes prioritaires du CREGÎM.

Le CREGÎM, en tant qu'organisme ressource, informe, sensibilise et conseille les intervenants du milieu afin que la région se développe tout en protégeant ses ressources naturelles et son environnement. Il regroupe et représente les corporations, les organismes environnementaux ainsi que les individus voués à la protection de l'environnement et à la mise en valeur du développement durable, et ce, auprès de toutes les instances. Le CREGÎM favorise la concertation et assure l'établissement de priorités et de suivis en matière environnementale. Il encourage les stratégies d'actions concertées afin d'apporter des solutions durables aux problèmes environnementaux (CREGÎM, 2012).

[Organisations locales de gestion intégrée par bassin versant](#)

La gestion intégrée des ressources par bassin versant se fait en concertation, dans un esprit de développement durable, afin d'assurer la protection et la mise en valeur du milieu hydrique et des ressources qui lui sont associées. Le champ d'action des organisations locales se limite à un ou quelques bassins versants. Ces organisations travaillent à l'acquisition et à la diffusion de connaissances sur l'état environnemental et l'état social de leur territoire dans le but de sensibiliser, de mobiliser et de faire des recommandations. Pour le moment, il n'y a pas de comité local de bassin versant dans la ZGIE du Nord de la Gaspésie. De 2003 à 2013, le Comité de bassin versant de la rivière Mont-Louis y a œuvré, mais il a depuis cessé ses activités.

[Institutions d'enseignement](#)

Les institutions d'enseignement sont des lieux particulièrement propices pour la sensibilisation des citoyens à la gestion intégrée des ressources liées à l'eau. Dans la ZGIE du Nord de la Gaspésie, la Commission scolaire des Chics-Chocs assure la gestion des établissements des niveaux primaires et secondaires tandis qu'un établissement, le Cégep de la Gaspésie et des Îles – campus de Gaspé, offre un enseignement postsecondaire. Enfin, la Commission scolaire Eastern Shore supervise les établissements de langue anglaise dans la ZGIE.

[Organisations de récréotourisme](#)

Plusieurs organisations pour la promotion ou le développement du récréotourisme existent dans la ZGIE (motoneige, quad, ski, canot/kayak, canyoning, etc.). Depuis 2014, c'est l'Association régionale quad de la Gaspésie qui siège sur la Table de concertation. C'est un OBNL qui fait la promotion de la pratique du quad sécuritaire et dans des lieux propices à la protection de l'environnement. Elle est

composée de deux administrateurs de chacun des clubs de quad de la Gaspésie. Elle travaille de concert avec les clubs de quad de la ZGIE du Nord de la Gaspésie (Haute-Gaspésie, Les 2 phares, Estran, Murdochville, Grand Gaspé).

Organisations de gestion intégrée du Saint-Laurent

Le fleuve Saint-Laurent fait aussi l'objet d'une gestion intégrée, chapeauté par l'entente Canada-Québec Plan Saint-Laurent. La création des comités de zones d'intervention prioritaire (ZIP) découle de cette entente. Les comités ZIP sont mandatés pour regrouper les principaux usagers du Saint-Laurent de leur territoire et pour favoriser leur concertation, et ce, afin de résoudre les problèmes locaux et régionaux touchant les écosystèmes fluviaux (en incluant le golfe du Saint-Laurent et son estuaire) et leurs usages. Les comités ZIP sont regroupés sous l'organisme Stratégies Saint-Laurent, dont la mission première est de favoriser la participation des collectivités riveraines dans la protection, la réhabilitation et la mise en valeur du Saint-Laurent (Stratégies Saint-Laurent, 2011a; Environnement Canada et MDDEFP, 2012).

Aucun comité ZIP ne couvre la ZGIE du Nord de la Gaspésie. Toutefois, le territoire couvert par le comité ZIP Baie des Chaleurs inclut la baie de Gaspé, jusqu'à la pointe de Cap Gaspé dans le parc national du Canada Forillon (Stratégies Saint-Laurent, 2011b). Cet organisme est actuellement en processus pour agrandir sa couverture et couvrir le littoral nord de la péninsule gaspésienne (Geneviève Lemoyne, communication personnelle, mars 2016). Un siège est réservé à la table de concertation pour un organisme de gestion intégrée du Saint-Laurent.

Citoyens

Tout citoyen de la ZGIE du Nord de la Gaspésie est un acteur de l'eau, car ses activités ont des impacts sur les ressources en eau du bassin versant dans lequel il habite. Aussi, tous les citoyens peuvent être fins connaisseurs de leur territoire et des problèmes en lien avec l'eau s'y rattachant. Ils peuvent accomplir des actions et apporter des changements à leurs gestes quotidiens afin d'améliorer ou de maintenir l'état de santé des ressources liées à l'eau. Deux sièges sont réservés à la table de concertation, un pour un représentant des citoyens de la MRC de La Haute-Gaspésie et un autre, pour un représentant des citoyens de la MRC de La Côte-de-Gaspé.

6.3.5 Secteur gouvernemental

Les organisations gouvernementales sont des partenaires dans la gestion intégrée de l'eau par bassin versant. Leurs lois et règlements ainsi que leurs activités ont un lien direct ou indirect avec l'eau. Elles détiennent des connaissances sur le territoire obtenues par leurs interventions ou leurs recherches. Les organisations présentées collaborent au sein de la table de concertation en tant que conseillers du secteur gouvernemental (tableau 6.9).

[Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques \(MDDELCC\)](#)

Le MDDELCC est le principal acteur gouvernemental dans la gestion intégrée de l'eau, puisqu'il encadre, supervise et finance les activités des 40 organismes de bassins versants du Québec. Le MDDELCC a nommé un chargé de bassin régional à titre de source de références et de conseils.

Le MDDELCC a le mandat d'assurer la protection de l'environnement et la conservation de la biodiversité pour améliorer la qualité des milieux de vie des citoyens. Il développe et met en œuvre des politiques, des lois, des règlements et des programmes visant, entre autres, la prévention ou la réduction de la contamination de l'eau, la lutte et l'adaptation aux changements climatiques ainsi que la qualité de l'eau potable (MDDEP, 2012g).

Les programmes, les mandats et les projets du MDDELCC ayant un lien direct ou indirect avec la gestion intégrée de l'eau sont entre autres les suivants :

- Aires protégées ;
- Espèces floristiques désignées menacées, vulnérables ou susceptibles d'être ainsi désignées ;
- Autorisations environnementales pour les projets en milieu hydriques, riverains ou humides ;
- Traitement des urgences environnementales ;
- Acquisition de connaissances sur les eaux souterraines du Québec ;
- Environnement-plage ;
- Réseau de surveillance volontaire des lacs ;
- Réseau-rivières (Direction du suivi de l'état de l'environnement) ;
- Divers réseaux de suivi des milieux aquatiques ;
- Bilan des lacs et cours d'eau touchés par une fleur d'eau d'algues bleu-vert (MDDEP, 2012g) ;
- Suivi des espèces exotiques envahissantes via le programme Sentinelle.

Le Centre d'expertise hydrique du Québec (CEHQ) est une agence du MDDELCC. Il exploite les barrages publics et assure par le fait même la régularisation du régime des eaux. Le CEHQ veille à la sécurité des barrages et fournit un soutien aux municipalités pour la détermination des zones inondables et des moyens de lutte contre les inondations. Il acquiert des connaissances hydrologiques et hydrauliques permettant au MDDELCC d'assurer la gestion de l'eau (MDDEP, 2012g).

[Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs \(MFFP\)](#)

Le MFFP est le gestionnaire des ressources forestières et fauniques du territoire. Il élabore des projets de loi, des règlements et des normes en lien avec celles-ci et s'assure de leur conservation, tout en

favorisant la création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable.

Au niveau forestier, le MFFP est responsable de la planification forestière de la forêt publique. Ainsi, pour chaque UA qu'il a déterminée, le ministère est chargé d'élaborer des plans d'aménagement forestiers intégrés (PAFI) – tactiques et opérationnels – soumis à la consultation d'une table de gestion intégrée des ressources et du territoire (table GIRT) et à celle des citoyens. Le MFFP est également responsable de l'octroi des droits forestiers en forêt publique (principalement sous forme de garanties d'approvisionnement aux industriels forestiers).

Au niveau faunique, le MFFP veille à gérer de manière durable les ressources cynégétiques et halieutiques du territoire permettant la pêche, la chasse et le piégeage. Il peut déléguer la gestion faunique de certains territoires à la Sépaq (réserves fauniques) et à des zecs (rivières à saumon ou de chasse et pêche) et peut octroyer des droits exclusifs (pourvoies). Le MFFP s'occupe également de certaines aires de conservation (p. ex. écosystèmes forestiers exceptionnels, refuges biologiques).

[Ministère de la Sécurité publique \(MSP\)](#)

Le MSP agit dans le domaine des usages civiques du territoire, intervenant pour la prévention et la gestion de la criminalité et des sinistres. Par le biais de l'Organisation de la sécurité civile du Québec (OSCCQ), le MSP coordonne les actions des différents ministères et organismes gouvernementaux lors de sinistres comme les inondations. Le MSP a mis en place le Centre des opérations gouvernementales qui, lors de situations d'urgence, de crises ou de sinistres majeurs, assure une surveillance du territoire et coordonne les opérations (Ministère de la Sécurité publique, 2014).

[Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire \(MAMOT\)](#)

Le MAMOT est garant de l'organisation municipale et de l'occupation du territoire. Il a pour mission d'appuyer l'administration et le développement des municipalités, des régions et de la métropole en favorisant une approche durable et intégrée au bénéfice des citoyens. Pour ce faire, il finance et représente les municipalités et les appuie dans la mise en œuvre de leurs projets d'infrastructures d'envergure. Il influence également les actions des municipalités par l'entremise du cadre normatif et législatif qu'il leur impose. Le MAMOT est également responsable du suivi des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux (stations d'épuration et ouvrages de débordement en réseau) et doit s'assurer qu'ils respectent les exigences environnementales (MAMOT, 2010c).

[Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles \(MERN\)](#)

Le MERN est le gestionnaire du territoire public et des ressources minérales et énergétiques. Par conséquent, il assure la conservation de ces ressources naturelles et du territoire, tout en favorisant la

création de richesse par leur mise en valeur, dans une perspective de développement durable. Il gère également l'information foncière.

En lien avec son rôle, le MERN élabore des projets de loi, des règlements et des normes relatifs à l'accès au territoire public et l'utilisation des ressources naturelles. De plus, il accorde des droits d'occupation des terres publiques, des droits miniers, gaziers et pétroliers ainsi que des droits d'utilisation de la force hydraulique (MRN, 2013d).

[Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports \(MTMDET\)](#)

Le MTMDET est l'acteur principal de l'organisation du système de transport. Il planifie, conçoit et réalise l'ensemble des travaux sur le réseau routier et les infrastructures de transport sous sa responsabilité et effectue l'entretien de ceux-ci. Il soutient techniquement et financièrement les municipalités pour l'amélioration, l'entretien et la réfection du réseau routier local (municipal).

Le MTMDET effectue des évaluations environnementales avant la conception des projets et fait un suivi environnemental durant la réalisation des travaux de construction et d'entretien des routes et des ponts. Il poursuit aussi des recherches en environnement portant sur la stabilisation riveraine basée sur le génie végétal. En 2010, la *Stratégie québécoise pour une gestion environnementale des sels de voirie* a été lancée par ce ministère. Cette stratégie propose aux administrations publiques et privées une démarche pour optimiser l'utilisation des sels de voirie, contribuant du même coup à prévenir, atténuer et parfois enrayer les impacts des sels sur l'environnement, tout en veillant à la sécurité des usagers (Ministère des Transport du Québec, 2013).

[Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec \(MAPAQ\)](#)

La mission du MAPAQ est d'influencer et soutenir l'essor de l'industrie bioalimentaire québécoise dans une perspective de développement durable. Il intervient dans la production, la transformation, la commercialisation et la consommation des produits agricoles, marins et alimentaires. Le MAPAQ joue un rôle important en matière de recherche et de développement, d'enseignement et de formation (MAPAQ, 2014a). Des actions bénéfiques pour l'environnement et la cohabitation harmonieuse sont menées, et ce, en adoptant des pratiques agricoles visant à : la protection des berges et des cours d'eau ; la conservation des sols ; l'amélioration de la gestion des fumiers ; l'utilisation rationnelle des pesticides et des fertilisants ; la conformité des entreprises aux lois et règlements (MAPAQ, 2014b).

Le MAPAQ offre divers programmes de soutien financier, dont Prime-Vert, voulant :

- promouvoir et diffuser les bonnes pratiques agricoles ;
- soutenir les exploitations agricoles afin qu'elles adoptent des modes de production respectueux de l'environnement, dans le but de préserver les ressources et répondre aux besoins des citoyens et consommateurs ;
- favoriser les initiatives collectives destinées à résoudre des problèmes liés à la qualité de l'air et des sols, à la biodiversité ou à la santé humaine, ainsi que des problèmes relatifs aux changements climatiques (MAPAQ, 2014c).

[Conférence régionale des élus Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine \(CRÉGÎM\)](#)

La CRÉGÎM a cessé ses activités en février 2015.

La CRÉGÎM était l'interlocutrice privilégiée du gouvernement en matière de développement régional, pour le territoire qu'elle représentait. Elle relevait du MAMROT. Elle était une instance de concertation et de planification composée d'élus municipaux et de représentants de la société civile.

La CRÉGÎM a été créée afin de :

- favoriser la concertation des partenaires dans la région ;
- donner des avis au gouvernement sur le développement de la région ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan quinquennal de développement de la région et conclure des ententes spécifiques pour sa mise en œuvre ;
- gérer le Fonds de développement régional ;
- évaluer les organismes de planification et de développement locaux et régionaux financés en tout ou en partie par le gouvernement (CRÉGÎM, 2010).

La Commission des ressources naturelles et du territoire (CRNT) était une instance de la CRÉGÎM. Sa mission était d'orienter et soutenir la gestion et le développement des ressources naturelles et du territoire, de façon intégrée, en partenariat et en concertation avec les acteurs concernés et le public, de manière à promouvoir le développement durable de la région et de ses ressources naturelles. Les mandats et les responsabilités de la CRNT portaient, en terres publiques, sur les secteurs forestier, faunique, récréatif et villégiature, mines et hydrocarbures, ainsi qu'éolien. Les travaux de la CRNT visaient également la préservation et la mise en valeur de la qualité paysagère des milieux naturels. Elle pouvait réaliser des mandats confiés par la CRÉGÎM en lien avec les forêts ou terres privées, de concert avec des organismes et la volonté régionale (CRNT, 2009b).

La CRNT a élaboré le *Plan régional de développement intégré des ressources et du territoire* (PRDIRT). Cet outil de gestion visait à accroître la participation des acteurs locaux et régionaux dans la gestion des ressources naturelles et du territoire. Ce plan couvre essentiellement les terres publiques, mais aborde également les forêts privées (CRNT, 2009b).

[Société des établissements de plein air du Québec \(Sépaq\)](#)

Le mandat de la Sépaq est d'administrer et de développer les territoires publics et les équipements touristiques qui lui sont confiés par l'État. La Sépaq a pour mission d'assurer l'accessibilité, de mettre en valeur et de protéger ces équipements publics au profit de sa clientèle et des générations futures. Elle est amenée à exercer un rôle de levier de développement économique pouvant mener à la mise en place de partenariats, notamment avec des entreprises privées offrant des activités et des services. Dans la ZGIE du Nord de la Gaspésie, la Sépaq assure la gestion et l'aménagement de plus de 3200 km² du territoire public, soit le parc national de la Gaspésie et les réserves fauniques de Matane et des Chic-Chocs (Sépaq, 2014a).

La Sépaq est garante de protéger, de conserver et de faire découvrir de façon durable le patrimoine naturel du Québec. Pour ce faire, elle informe, sensibilise et éduque les usagers de ses installations sur différents sujets liés à l'environnement. Elle aménage et développe le territoire de façon durable et

intégrée. Elle œuvre à la protection des milieux naturels et au maintien des ressources fauniques. Cette société d'État est d'ailleurs responsable de la gestion des ressources halieutiques des lacs qu'elle exploite dans les réserves fauniques des Chic-Chocs et de Matane ainsi que dans le parc national de la Gaspésie (Sépaq, 2014b).

Parcs Canada

Parcs Canada a comme objectif la protection et la mise en valeurs d'exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada. Le réseau des parcs en favorise la connaissance chez le public, ainsi que l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et futures (Parcs Canada, 2011). Dans la ZGIE du Nord de la Gaspésie, le parc national du Canada Forillon, géré par Parcs Canada, occupe 246 km² et couvre deux bassins versants, soit de L'Anse-au-Griffon et au Renard.